

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 50 du 7 décembre 2017

**PARTIE PERMANENTE
État-Major des Armées (EMA)**

Texte 8

ERRATUM

à l'arrêté n° 5138/ARM/DCSCA/SD_REJ/BREG du 23 novembre 2017 portant dissolution du cercle mixte de la marine à Paris.

Du 1er décembre 2017

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES.

ERRATUM à l'arrêté n° 5138/ARM/DCSCA/SD_REJ/BREG du 23 novembre 2017 portant dissolution du cercle mixte de la marine à Paris.

Du 1^{er} décembre 2017

NOR A R M S 1 7 5 2 2 1 6 Z

Texte modifié :

Arrêté n° 5138/ARM/DCSCA/SD_REJ/BREG du 23 novembre 2017 (BOC n° 49 du 30 novembre 2017, texte 9 ; BOEM 564.4).

Référence de publication : BOC n° 50 du 7 décembre 2017, texte 8.

L'arrêté n° 5138/ARM/DCSCA/SD_REJ/BREG du 23 novembre 2017 est modifié comme suit :

Entre deux-barres.

Au lieu de :

« Textes abrogés :

Arrêté n° 167 du 28 juin 2006 (BOC/PP 26, 20016, texte 13 ; BOEM 564.4.1.2, 566.4.2.2) modifié.

À compter du 1^{er} décembre 2017 : Arrêté n° 167 du 28 juin 2006 (BOC/PP 26, 2006, texte 13 ; BOEM 564.4.1.2, 566.4.2.2) modifié. » ;

Lire :

« Texte abrogés :

À compter du 1^{er} décembre 2017 : Arrêté n° 167 du 28 juin 2006 (BOC/PP 26, 2006, texte 13 ; BOEM 564.4.1.2, 566.4.2.2) modifié. ».